

<p style="text-align:center">Compte-rendu du Comité Consultatif Chevrières Lundi 26 janvier 2014</p>

Présents : Annie ALVES, Anne BINTEIN, Christine BONNAMY, Christine BRAVO, Martine LETEXIER, Marie-Christine MOINET, Nathalie PHILION, Michel BOUCHENEZ, Bruno BOULET, Mohammed CHERFAOUI, Emmanuel Dutheil de La Rochère, Jean-Sébastien FLOREK, André JUDAM, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Claude LEDRU, Patrick LEFIN, Donatien Pinon, Christian VERVEL, Eric WEIGANDT.

Absents :

Absents excusés :

Introduction par M. Le Maire Hervé Cosme.

La séance a été introduite par Monsieur Hervé Cosme, Maire de Chevrières qui rappelle le rôle du Comité consultatif sur tout problème d'intérêt communal concernant Chevrières. Il est une force de proposition. Il ne doit pas devenir un conseil municipal bis.

Monsieur Hervé Cosme procède à l'élection du Président pour 2015. Donatien Pinon est élu Président à l'unanimité des membres présents. Le principe de l'élection des Présidents suivants est également approuvé à l'unanimité :

- 2016 : un membre du comité
- 2017 : Emmanuel Dutheil
- 2018 : un membre du comité
- 2019 : Grégoire Langlois Meurinne

Il est également proposé et accepté que le secrétaire du comité change à chaque séance. Emmanuel Dutheil est le secrétaire pour le 26 janvier 2015.

Enfin le Maire propose que le sujet du budget soit rapidement mis à l'ordre du jour. En effet, chacun doit prendre conscience qu'une partie des dotations et subventions de l'Etat n'est affectée qu'aux Communes qui augmentent leurs impôts. Si la Commune n'augmente pas le taux d'imposition, l'Etat considère que la Commune est suffisamment riche. Le Maire ajoute que les dépenses et investissements de la Commune sont regardés au plus près et doivent parfois être remis en question. Par exemple : l'enlèvement de nid de guêpes est aujourd'hui pris en charge par la Mairie. Ca doit sans doute changer.

Fonctionnement du comité consultatif :

Il est fait lecture du fonctionnement du Comité :

« Les convocations des membres du Comité Consultatif sont faites au moins quinze jours avant la réunion, soit par courrier, soit par voie électronique. Elles indiquent l'ordre du jour de la réunion.

Le Comité ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres est présente (compte non tenu des pouvoirs).

L'ordre du jour est arrêté par le président du Comité. Chaque membre peut toutefois demander l'inscription à cet ordre du jour d'une question supplémentaire. Cette demande doit être formulée par écrit au président au moins cinq jours avant la réunion.

Les dossiers soumis au vote sont adoptés à la majorité absolue des membres présents (d'au moins la moitié du Comité) ou ayant donné pouvoir,

Le vote peut avoir lieu à bulletin secret, soit à la demande du président, soit à la demande d'au moins la moitié des membres présents ayant voix délibérative. Il peut avoir lieu à main levée.

Les délibérations sont consignées dans un registre tenu par le secrétaire de séance. Un compte rendu est effectué au terme de chaque réunion sous la responsabilité du secrétaire de séance.

Démission. Un membre peut toujours démissionner en cours de mandat, mais il peut aussi être « démissionné » d'office si après 3 absences non excusées il ne fournit pas de motif valable à l'ensemble du Comité ».

Donatien Pinon procède au vote : l'unanimité des membres présents accepte le fonctionnement proposé.

Il est proposé et accepté que le secrétaire soit garant du respect du temps pour les prochaines séances.

Il est proposé et accepté que des échanges entre les membres du comité soient faits par mail. On insiste sur le fait que chacun peut proposer des sujets à mettre à l'ordre du jour.

Sujets abordés

M. Judam explique qu'il souhaite voir plusieurs sujets aborder par le comité consultatif. Il évoque l'environnement : le bruit, la nuisance des camions, les problèmes par temps d'orage, le stationnement des voitures. Il aborde également le sujet de l'équipement et des projets de Chevrières à court et long termes.

Mme Moinet souhaite qu'on aborde la question des pluies et des risques d'inondations. Elle évoque également le sujet des trottoirs de la rue Michel Boitel.

Un long échange a lieu sur la question du budget et des impôts locaux. Nous sommes tous d'accord pour que chacun réfléchisse à l'opportunité d'une hausse des impôts locaux. Dans quelles conditions peut-elle être effectuée ? Comment l'expliquer au mieux aux habitants de Chevrières ? Parallèlement, une meilleure compréhension du budget de la Commune permettrait d'avancer sur ce sujet.

A noter

Prochaine réunion du comité consultatif mercredi 11 mars à 20h30.

L'ordre du jour sera arrêté par Donatien Pinon 15 jours avant.

Plus aucun sujet n'étant avancé, Le Président lève la séance à 21 H 45.

Président du Comité consultatif
Donatien Pinon

Secrétaire de séance
Emmanuel Dutheil

Chevrières, le 26 janvier 2015.